



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENTRÉE VAUDOISE 2014-2015

Les langues, un passeport pour l'avenir

Plus de 123'000 enfants et jeunes reprendront leur formation le lundi 25 août prochain. La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) régit désormais l'école de la 1re à la 10e année, les élèves qui entrent en 11e terminant leur scolarité selon l'ancien système. Au postobligatoire, un accent particulier est mis sur l'enseignement des langues, conséquence logique des objectifs du plan d'études romand sur ce même thème.

88'753 élèves reprendront le chemin de l'école obligatoire le lundi 25 août prochain, soit une augmentation de 0.9% par rapport à la précédente rentrée. Au postobligatoire, ce sont plus de 35'000 jeunes qui reprendront les cours, dont quelque 12'000 gymnasiennes et gymnasiens (+2.2%). Ces chiffres reflètent la vitalité du canton de Vaud et sa croissance démographique constante.

La loi sur l'enseignement obligatoire déploie désormais ses effets sur l'école de la 1re à la 10e année, seuls les élèves entrant en 11e et dernière année de scolarité restant sous l'égide de l'ancienne loi scolaire. Lors de cette rentrée, le plan d'études romand (PER) est mis en oeuvre pour l'allemand dès la 5e année ; il le sera pour l'anglais en 7e année dès la rentrée prochaine. Le canton de Vaud terminera ainsi sa mise en conformité avec les principes de l'accord HarmoS et du PER, en particulier sur la thématique de l'enseignement des langues.

Au sein de l'enseignement postobligatoire, l'accent est également mis sur l'enseignement des langues. En effet, pour le département, la connaissance de l'allemand et de l'anglais est un atout considérable pour les jeunes dans la perspective de leur futur professionnel. C'est pourquoi, en plus des possibilités déjà existantes, de nouvelles offres ont été développées. Il s'agit notamment de la mise en oeuvre d'un projet pilote de maturité bilingue français-anglais pour les gymnasiens et gymnasiennes de l'Ecole de maturité, ainsi que de la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger - dans un pays anglophone - pour les élèves de l'Ecole de culture générale et de commerce ainsi que pour les apprentis. Ces éléments sont complétés par l'offre de formation en italien, respectivement en espagnol.

6832 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés au 14 août 2014 (3400 lors de la rentrée 2003). Ce nombre, en croissance constante depuis plus de 10 ans, souligne l'engagement des entreprises pour la formation des jeunes. Le monde économique est l'un des acteurs essentiel de la formation professionnelle et les entreprises formatrices sont toujours aussi actives dans ce domaine. Il y a cependant encore de trop nombreux jeunes sans solution professionnelle qui s'inscrivent à l'OPTI, alors même que toutes les places d'apprentissage ne sont pas encore pourvues. Le département poursuit les actions déjà entreprises permettant d'orienter les jeunes sans solution et certains jeunes inscrits à l'OPTI vers ces places d'apprentissage encore libres.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 août 2014

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01

[Rentree_2014 - Projets en cours](#)

[Rentree_2014 - Eleves selon type de formation](#)

[Rentree_2014 - statistiques](#)

[Dossier de presse - rentre scolaire 2014](#)